

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du 15 octobre 2010.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le quinze octobre deux mil dix à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me LEFRANCOIS Christine, MM FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés : Me Isabelle BERARD pouvoir Mr PAIN Jacques, Mr CLEMENT Jean Dominique pouvoir Mr DUMAS Philippe, Mr BONTE Joël

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Jacques PAIN

Date de convocation : le 02 octobre 2010

. Travaux d'enfouissement réseaux Marchefroy : tronçon Mairie Lascanne.

Nous avons reçu deux propositions du syndicat électrique concernant l'enfouissement des réseaux à Marchefroy.

Plan de financement n° 1 : dossier retenu par la commission Départementale de Programmation

Nous devons délibérer et donner réponse avant le 05 novembre 2010.

TOTAL HT des travaux 150 048.00 € soit 100%

SDE 28 : 67 140.00 HT € soit 45%

Conseil Général de l'Eure et Loir : 28 200.00 HT € soit 19%

Mairie de St Ouen Marchefroy : 46 560.00 HT € soit 31% (17 candélabres)

France Telecom : 8 148.00 HT € soit 5%

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement à ce premier plan de financement prévisionnel .

Plan de financement n° 2 : dossier non retenu par la commission Départementale de Programmation. On nous propose compte tenu de la forte demande , dans le cas où notre projet ne serait pas retenu , à titre tout à fait exceptionnel, un second plan de financement destiné à permettre la réalisation de notre projet tout en préservant au mieux les intérêts de notre commune.

Nous devons délibérer et donner réponse avant le 05 novembre 2010.

TOTAL HT des travaux 150 048.00 € soit 100%

SDE 28 : 87 300.00 HT € soit 58%

Conseil Général de l'Eure et Loir : 0.00 HT € soit 0%

Mairie de St Ouen Marchefroy : 54 600.00 HT € soit 36% (17 candélabres)

France Telecom : 8 148.00 HT € soit 5%

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement à ce deuxième plan de financement prévisionnel .

Compte-tenu des deux plans de financement délibérés favorablement, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité de demander les subventions au FDAIC au titre de l'année 2011.

. Délibération

- Budget

Il reste à payer en dépenses d'investissement : menuiseries de l'église pour un montant de 13600 € et l'enfouissement des réseaux France Télécom pour un montant de 9 700 € soit au total 23 300 €. Le montant des

dépenses en investissement à régler étant supérieur aux prévisions qui étaient de 6753 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une décision modificative du budget pour équilibrer les comptes.

- Administratif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer la société MAGNUS informatique par la société SEGILOG en ce qui concerne les progiciels « gestion administrative » à compter du 31 octobre 2010.

. Travaux divers

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'élagage de tous les tilleuls de la place des tilleuls courant novembre par l'entreprise GUILLI. Nous louerons un broyeur afin d'éliminer les branchages.

. Convention location tentes

La mairie de Saint-Ouen Marchefroy vient d'investir dans l'achat de tentes de qualité professionnelle. Ces tentes serviront pour différentes occasions comme le 14 juillet, fêtes champêtres et autres réunions festives, ainsi qu'un prêt aux particuliers.

Les tentes ont une superficie de 3 x 6 m chacune, soit 18 m², réglables sur trois hauteurs et peuvent être éventuellement équipées de murs et de gouttières.

Pour louer les tentes, la mairie autorise l'Amicale de Saint-Ouen Marchefroy à gérer leur prêt sous certaines conditions.

1. Les tentes seront louées uniquement aux habitants de la commune pour le week-end et les jours fériés.
2. Le montage et le démontage seront effectués par les membres de l'Amicale avec les personnes présentes sur le site.
3. Une assurance responsabilité civile est obligatoire.
4. En cas de salissure ou de tâche, ne pas nettoyer avec un produit abrasif qui pourrait décolorer la toile.
5. Ne pas mettre de source de chaleur importante sous le chapiteau.
Ex : barbecue, spot (max. 150 W).
6. Un chèque de caution de 600 euros sera demandé à l'ordre du trésor public.
7. En cas de dégradation Le préjudice sera estimé et déduit de cette caution.
8. Tarifs :

Forfait week-end : 50 euros la tente et ses équipements.

: 80 euros les deux tentes.

9. Les sommes récupérées seront reversées à la mairie afin d'amortir l'achat des tentes et pouvoir réinvestir dans l'achat d'autres tentes.

Ces recettes se retrouveront dans le budget communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces statuts.

. SICA

Compte-rendu du conseil syndical du SICA du mercredi 28 septembre 2010.

1) point sur la rentrée des collèges : Les deux principaux étaient présents.

- Anet : effectif : 543 élèves (dont 12 Marchaudois) 513 élèves demi-pensionnaires

Les emplois du temps ont été modifiés après la rentrée afin d'équilibrer les effectifs pour les deux transports de 16 et 17 h. Il y a 22 classes et 38 professeurs

- Bû : 435 élèves dont 398 demi-pensionnaires et 33 professeurs.

2) Les gymnases

Les gymnases sont occupés par les collèges, les écoles et beaucoup d'associations.

Il y a eu une délibération pour acheter des sacs de frappe pour le DOJO de Bû : coût : 5 650,09€HT financés à 50% par le conseil Général.

3) Délibération pour autoriser la Présidente Mme Lefebvre à lancer une procédure en désignation d'un expert judiciaire afin de régler un problème au Gymnase de Bû .

Il s'agit de difficultés dans l'obtention de réparations sur un pilier du Gymnase par l'entreprise SMAC.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Décès

- Madame Marie CHADEYRON nous a quitté le 19 septembre 2010

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille de la défunte

- Madame Gilberte PERROTTE nous a quitté le 06 octobre 2010

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille de la défunte

"Attention escroquerie"

Actuellement dans la commune, une personne se présente à votre domicile pour le calendrier des éboueurs. Cette personne est un **escroc!** Ce monsieur ne travaille pas au "SYROM -SITA". Déjà l'an passé, il a procédé de la même sorte.

Les éboueurs (les vrais) passeront pour le calendrier courant décembre 2010 ou au début janvier 2011.

La séance est levée à 23 heures.

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

